

## **Le Jury de Déontologie Publicitaire conforte Interfel en reconnaissant le caractère dénigrant de la campagne Synadis Bio**

**Suite à la campagne de communication du Synadis Bio en Novembre dernier, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais avait dénoncé une communication contre-productive et dénigrante portant atteinte au bio et à la consommation de fruits et légumes en général, et saisi le Jury de Déontologie Publicitaire pour avis.**

Interfel regrettait en effet le caractère dénigrant de cette publicité et déplorait la dérive que celle-ci constituait, en ne faisant la promotion de ses produits et de son circuit de distribution, qu'à travers le dénigrement de ses concurrents.

Le Jury de Déontologie Publicitaire a rendu son avis et estime que la publicité du Synadis Bio est *entièrement fondée sur le dénigrement des filières de commercialisation des produits de l'agriculture biologiques autres que celles adhérentes du syndicat à l'origine de cette publicité, (...) et plus particulièrement le dénigrement des circuits de la grande distribution.* En outre, il estime qu'elle comporte également un caractère dénigrant pour les pommes issues de l'agriculture conventionnelle.

L'interprofession œuvre pour soutenir le développement de la consommation de fruits et légumes frais, enjeu de santé publique. Pour cela, elle n'oppose ni les types de production, ni les origines, ni les circuits de distribution. En tant que principal soutien de la recherche et expérimentation en bio, la filière accompagne l'ensemble de ses opérateurs, et encourage le partage, la diffusion et l'accessibilité aux résultats de ses travaux. De plus, Interfel valorise également les produits issus de l'agriculture biologique à travers ses actions de communication et d'information.

### **Contact presse**

Alix COLLACHE – 01 49 49 15 21 - 06 15 52 15 08 – [a.collache@interfel.com](mailto:a.collache@interfel.com)

Christelle GROUSSARD – 01 49 49 15 20 – 07 76 96 28 06 - [c.groussard@interfel.com](mailto:c.groussard@interfel.com)

### **A propos d'Interfel :**

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

[www.interfel.com](http://www.interfel.com) / [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)